

Convention territoriale globale

2023 - 2026

Une ambition partagée au
service des familles



Avec la participation de :



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Acte d'engagement	p. 4
Méthodologie de renouvellement de la CTG	p. 7
Bilan et évaluation de la CTG 2019-2022	p.9
Portrait social du territoire	p. 13
1. Atouts et contraintes du territoire	
2. Synthèse des enjeux du territoire	
Des champs d'intervention partagés entre la collectivité et la Caf	p. 19
1. La fonction de coordination et les instances de pilotage	
2. Plan d'action 2023-2026 et définition des indicateurs d'impacts	
Fiches actions	p. 25
Annexes	p. 57
Annexe 1 : Diagramme de vulnérabilité	
Annexe 2 : Liste des conventions	

La convention territoriale globale (Ctg) a pour objectif stratégique de porter le projet social du territoire de la Communauté de communes, de partager la même vision du développement territorial, d'organiser concrètement l'offre globale de service et d'articuler les savoir-faire. Elle organise un cadre politique stratégique et opérationnel pour décider, piloter et décliner une offre de services territorialisée cohérente avec les besoins spécifiques identifiés sur le territoire. Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la Ctg se concrétise par la signature d'une convention politique, sur une période pluriannuelle de quatre ans.

L'ambition partagée des différents acteurs signataires de la Ctg vise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles mais aussi l'optimisation de leurs interventions. Ainsi l'offre de service de la Caf de la Charente structurée et priorisée grâce à la Ctg articule un volet financier à travers l'accès aux droits et le versement de prestations familiales et sociales associées, l'octroi d'aides permettant de développer des services (accueil individuel et collectif du jeune enfant, loisirs des enfants et des adolescents, autonomie et citoyenneté des jeunes) mais aussi un volet solidarité locale autour de l'animation et de l'accompagnement social.

Les interventions de la Caf de la Charente participent activement à la solidarité nationale, elles s'exercent au quotidien dans l'attention portée aux situations de vulnérabilité et aux difficultés que peut rencontrer à tout moment chaque allocataire. Investir dans la solidarité, c'est aussi faire une place à chacun et garantir que des territoires, des quartiers, des lieux de vie ne restent pas en dehors de l'action publique.

En faisant le choix de se consacrer prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action publique de la Caf de la Charente s'inscrit dans une démarche territoriale de projets sur des champs d'intervention importants pour l'attractivité d'un territoire et qui s'insèrent dans les missions essentielles de la branche Famille à savoir les champs de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de la politique de la ville, de la vie des quartiers ou encore le logement.

Dans un contexte marqué par l'évolution du paysage territorial, et afin de garantir la déclinaison des politiques publiques sur les territoires, au plus près des besoins des usagers, la branche Famille assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention territoriale globale fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (schéma départemental des services aux familles, schéma directeur d'animation de la vie sociale) tout en ayant le souci de l'adaptabilité et de la cohérence avec le projet de territoire.

C'est pourquoi, en accord avec les orientations générales inscrites dans le présent préambule, la Caf de la Charente et la Communauté de communes Val de Charente souhaitent s'engager dans une convention territoriale globale de services aux familles.

La Présidente

**du Conseil d'administration de la
Caf de la Charente**



Bonjean Marie-Charles

La Directrice

de la Caf de la Charente



Louis Estelle

Le Président

**de la Communauté de communes
de Val de Charente**



Bastier Thierry

Avec la participation de l'État, de l'Éducation nationale, le Conseil Départemental et de la Mutualité sociale agricole.

Pour l'Etat

La Préfète



Clavel Martine

Pour l'Éducation nationale

Le Directeur

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de la Charente

Thierry CLAVERIE
Clavère Thierry

**Pour le Conseil Départemental de
la Charente**

Le Président



Bouty Philippe

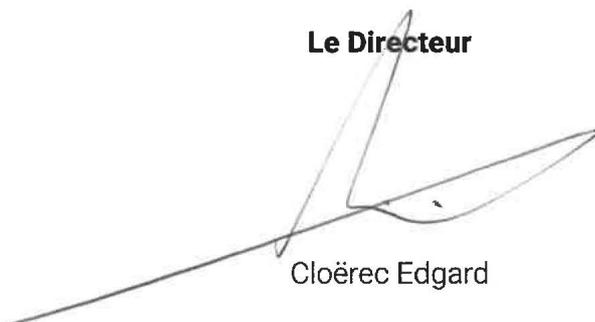
Pour la Mutualité Sociale Agricole

**Le Président
du Conseil d'administration**



Couillaud Patrick

Le Directeur



Cloërec Edgard

La précédente Convention Territoriale Globale (2019-2022) arrive à son terme.

Le projet social 2019-2022 était construit autour de plusieurs thématiques avec les orientations stratégiques suivantes :

- Mise en place d'une politique familiale et sociale globale et attractive sur le territoire
- Soutien à la fonction parentale dans les différents cycles d'âges
- Maintien de l'attractivité de l'offre en direction des Familles sur l'ensemble du territoire
- Une mixité sociale et une insertion professionnelle des Familles défavorisées
- Maintien de la qualité de la prestation de service
- Maintien d'une politique « enfance » offensive
- Développement d'une politique offensive pour la jeunesse
- Stabilisation de la population des jeunes sur le territoire
- La vie sociale du territoire renforcée
- Un projet à l'échelle du bassin de vie de la CDC Val de Charente
- Lutte contre l'isolement et la précarité des citoyens sur le territoire

Afin de poursuivre la dynamique collective, une démarche a été engagée avec les élus et les partenaires institutionnels pour le renouvellement de cette convention.

L'élaboration du projet de territoire CTG permet à la Communauté de communes Val de Charente de structurer son champ d'actions à destination de la population et de renouveler son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour 4 ans (2023-2026). Cette démarche va au-delà du conventionnement, la démarche prend tout son sens dans ce travail de décloisonnement, de mise en synergie et de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés. La Convention Territoriale Globale permet de croiser les expertises et les connaissances des différents métiers autour des besoins du territoire. Sur la base de l'analyse des besoins menée à l'échelle

du territoire, le souhait est de pérenniser et d'affiner progressivement l'offre de services en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en faveur des habitants du territoire.

En s'appuyant sur un diagnostic basé sur des données chiffrées, et l'analyse des données chaudes qui témoignent d'une certaine attractivité du territoire, l'ensemble des parties-prenantes ont élaboré des impacts validés par le comité de pilotage.

Partant de ce diagnostic et des échanges qui ont eu lieu lors des différents comités de pilotages et techniques dans le cadre de la CTG, il a été identifié :

- Des enjeux, utiles pour construire le projet social,
- Les ambitions et les orientations stratégiques,
- La feuille de route à conduire pour les prochaines années ponctuées d'objectifs et d'actions.

Il est question d'élaborer un document réaliste et réalisable qui répond aux enjeux identifiés.

Une démarche d'évaluation sera mise en place tout au long de la CTG, qui permettra d'évaluer le projet dans son entièreté et de le réajuster au besoin, ainsi que les actions et leurs effets produits en lien avec les impacts définis.

Bilan et évaluation de la Ctg 2019-2022

La précédente convention territoriale 2019-2022, a permis de se doter d'un projet global, plus élargi que le contrat enfance jeunesse (Cej). La CTG permet d'avoir une ouverture vers d'autres thématiques, d'être dans une approche transversale et d'affiner la connaissance des besoins et des enjeux du territoire, partagés avec l'ensemble des acteurs.

La période de la crise sanitaire COVID, a quelque peu différé dans la mise en œuvre de certaines actions. Cependant, la coordinatrice CTG, avec l'appui du Chargé de Conseil et de Développement de la CAF de la Charente, a maintenu une certaine dynamique du projet sociale du territoire.

A travers l'ensemble des actions inscrites dans le projet social de territoire 2019-2022, 11 actions sur 15 ont été mises en œuvre :

- Mise en place de la fonction de coordination,
- Création d'une commission d'attribution pour le Multi-Accueil,
- Renforcement de la mission d'observatoire du Relais Petite Enfance,
- Mise en place d'actions passerelles entre le Multi-accueil et l'Alsh 3-12 ans,
- Mise en place d'actions passerelles entre l'Alsh 3-12 ans et l'Alsh 12-17 ans,
- Maintien de la qualité d'accueil des ALSH 3-12 ans,
- Déploiement de l'accès aux droits par le nouvel Espace France Services,
- Création d'un réseau d'acteurs de la parentalité sur la CDC,
- Création du Pedt et d'une dynamique avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- Renforcement de l'équipe d'animation jeunesse (PS Jeunes),
- Soutien des actions du Centre Social,

Trois instances ont été créées :

- un comité de pilotage, composé d'élus communautaires, de partenaires institutionnels, de la directrice générale des services et de la coordinatrice CTG : 2 à 3 comités de pilotage/an,
- un comité technique : 3 à 4 comités techniques/an.
- un comité « Groupe projets » par thématiques : 5 à 6 rencontres / an

LES EFFETS PRODUITS

La coordination Ctg : La fonction de coordination a été mise en place en 2018, et a permis de créer une bonne dynamique entre les différents acteurs et de mobiliser la nouvelle équipe intercommunale autour du projet de territoire Ctg. Les actions ont pu être menées autour des groupes de travail mis en place, malgré la crise sanitaire du Covid19. Par ailleurs, la coordinatrice fait l'interface avec les services et est facilitatrice auprès de élus.

La Commission d'attribution des places en Eaje : Cette instance a permis de gérer au plus juste les places en crèche, d'avoir une observation plus détaillée (typologie des familles, mixité sociale) entre la demande et l'offre avec un accueil modulé de 13 ou 20 places ainsi que l'accès au service à des familles plus fragiles et en insertion.

Les passerelles entre le Multi-accueil et l'Alsh 3-12 ans : Cette action mise en place dès 2018 a permis aux enfants de la crèche de se familiariser avec les locaux et le personnel de l'accueil de loisirs qu'ils vont être amenés à côtoyer dès la scolarisation (dès 2ans1/2 avec la classe toute petite section), et aux parents d'avoir moins d'appréhension.

Les passerelles entre l'Alsh Enfance et l'Alsh Jeunesse : Cette action a été mise en place au cours de la précédente CTG, à travers de rencontres communes autour de différentes thématiques. Les enfants de l'Alsh Enfance souhaitent aller vers l'Alsh Jeunesse, mais les parents ont encore des

appréhensions. Le manque de restauration, est une réelle problématique pour les familles du territoire.

Maintien de la qualité d'accueil des ALSH 3-12 ANS :

La communauté de communes Val de Charente est dotée de deux Accueils de loisirs « labellisé plan mercredi », un site sur la commune de Ruffec, et un site sur la commune de Villefagnan. L'Alsh de Villefagnan connaît aujourd'hui une forte chute des effectifs, alors que l'Alsh de Ruffec est très sollicité par les familles, en raison de la mobilité des familles : Le passage à 4 jours dans le cadre des rythmes scolaires en 2023 devra permettre d'évaluer l'impact entre l'offre et la demande.

Création d'un réseau d'acteurs dans le cadre du PEDT :

Coordination des actions, continuité, cohérences des différents acteurs et actions. Le réseau d'acteurs dans le cadre du PEDT a permis de mettre en place :

- Une alliance éducative : « Avec tous les acteurs du territoire » « en Concertation et en Complémentarité » « pour Les enfants et les jeunes »
- Une dynamique générale : « De se connaître Et se reconnaître » « Donner la parole à tous les acteurs » « Dans l'intérêt des enfants et des jeunes »

Des rencontres avec les acteurs éducatifs autour :

De débats mouvants « Le projet éducatif ciblé sur l'enfant et le jeune », « La co-éducation avec les parents », « La concertation entre les acteurs »

Thématiques :

- « La santé », « L'ouverture sur le monde » et « L'accessibilité/La mobilité »
- Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant et de l'adolescent Complémentarité
- Accueil de tous les publics (enfants, adolescents et leurs familles) et accessibilité »
- Mise en valeur de la richesse des territoires / intégration du projet au contexte local »

Actions :

- Bien-être et vie numérique (projet enclenché et à finaliser) en lien avec le dispositif Promeneur du Net
- Accompagner les jeunes dans leurs ambitions et leur formation via l'action PS Jeunes et en lien avec la Mission Locale,
- Création d'un projet annuel gratuit sur une pratique

sportive par public dans chaque structure (Petite enfance-ALSH-Ecoles-collèges-lycées- Public adulte – Séniors- EPHAD-IME) « Sport mobile à destination des personnes isolées » (projet enclenché et à finaliser).

- Création d'une semaine Bien-être et alimentation chez les enfants et les jeunes (projet enclenché et à finaliser)
- Créer un évènementiel avec tous les partenaires sur un lieu neutre à visiter (projet enclenché et à finaliser).

Déploiement de l'EFS :

L'espace Socioculturel La Chrysalide était labellisé comme Maison de Services Au Public depuis 2016. Suite à l'évolution du cahier des charges, et la transformation des Msap en Espace France Services, en janvier 2022, la communauté de Communes a pris en charge celui-ci pour maintenir des services de proximité sur leur territoire.

A travers l'analyse du bilan de France services que le territoire Val de Charente, il est démontré que cet équipement est une plus-value, au regard du nombre d'usager qui utilise ce service.

En 2022, 4105 usagers pour 4313 demandes - 2863 Spontanées - 537 rendez-vous et 195 accompagnements à distances (téléphonique).

Il est à noter que ce service a connu des piques de 45 à 50 usagers par jour et 75 usagers pour des demandes ou rendez-vous avec des partenaires.

Les demandes prioritaires auprès des partenaires sont :

- La Direction Générale des Finances Publiques (Dgfiip),
- La caisse d'Allocations familiales (Caf) partenariat avec la permanence des prestations familiales,
- L'assurance Retraite (Cnav ou Carsat),
- L'assurance Maladie (Cnam),
- Le ministère de l'intérieur/Ants.



Réseau d'acteurs parentalité :

- Création d'un groupe de travail,
- Mise en place de rencontres enfants-parents et de débats en direction des familles,
- Fréquentation régulière du Laep et du pôle de parentalité d'information de l'Espace social et culturel,
- Création d'un questionnaire ciblé pour les professionnels et les familles en lien avec l'accompagnement à la parentalité (diffusion en 2023).

Jeunesse :

En 2021, création d'une PS Jeunes soutenue par la Communauté de Communes Val de Charente.

Cette création et ce soutien de l'intercommunalité a permis de mieux valoriser le temps de travail de l'animateur jeunesse et d'avoir une ambition pour le public jeunes de la Communauté de Communes Val de Charente. Des premiers projets ont pu être mis en place dont notamment un Escape Game sur le territoire de Montjean.

Soutien Centre Social :

Soutien de la Cdc : participation à l'élaboration du contrat de projet du centre social et culturel, accompagnement et suivi des actions du centre social

Par ailleurs, la collectivité reste au côté de l'association tant financièrement que techniquement.



Introduction

La Communauté de Communes Val de Charente et ses partenaires structurent leurs champs d'actions à destination de la population et renouvellent le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente via une Convention Territoriale Globale (CTG) pour 4 ans (2023-2026).

Sur la base de l'analyse des besoins menée à l'échelle du territoire, le souhait, compte-tenu du contexte financier général, est de maintenir, pérenniser et dans la mesure du possible d'affiner progressivement l'offre de services en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en faveur des habitants du territoire.



1 | Atouts et contraintes du territoire

La communauté de communes Val de Charente se situe au Nord-Ouest du territoire de la Charente.

A distance des grands centres d'emplois que sont Angoulême et Poitiers, elle attire néanmoins des entreprises et bénéficie d'un bassin d'emploi de 5000 personnes.

Avec une gare et de dessertes ferroviaires ainsi que de la nationale reliant Angoulême à Poitiers, le territoire Val de Charente n'est pas totalement isolé et ces axes structurants ainsi que les transports en commun sont des atouts pour les familles travaillant sur les grands centres d'emplois. Plus en proximité, il est à noter la présence d'industries sur les Deux-Sèvres et sur Mansle.

Le territoire composé de 32 communes, dont une seule de plus de 3000 habitants montre une faible densité territoriale.



Un territoire fragile

Entre 2013 et 2018, l'évolution de la population est toujours à la baisse. Bien qu'il y ait une stabilisation du nombre de naissances, le solde naturel est toujours négatif comme en Charente.

La pyramide des âges est très clairement divisée avec une baisse de la population des tranches d'âges jusqu'à 44 ans et une augmentation de la population sur les tranches d'âges supérieur à 60 ans. La tranche d'âge 45-59 ans stagne et fait la jonction. La population du territoire est logiquement vieillissante et attirent en priorité de jeunes retraités qui viennent s'installer mais aussi des couples avec ou sans enfants qui ont souhaité bénéficier d'un meilleur cadre de vie suite à la Covid 19 et bénéficiant du télétravail. Par ailleurs, il est à noter un **solde migratoire positif** (comme sur le département) qui ne parvient malheureusement pas à freiner la baisse de la population locale.

De manière générale, la population allocataire et les personnes couvertes continuent de diminuer sur la communauté de communes Val de Charente. Toutefois, quand bien même la population allocataire diminue, les allocataires représentent 17 % de la population en 2019 (contre 14 % Cf précédente Ctg) et les personnes couvertes elles représentent près de 42 % (contre 37 % cf précédente Ctg) confirmant une

réelle fragilité et vulnérabilité de la population locale.

Les couples allocataires bi-actifs avec enfants représentent logiquement la majorité des allocataires (40 % contre 45 % en Charente). Il est à noter que les couples allocataires avec enfants et avec un seul emploi représentent 22 % de ces familles (contre 20 % en Charente). Enfin, 13,8 % des allocataires avec enfants sont des monoparents en emploi contre 14,7 % en Charente. 12% des monoparents sont sans activités contre 11 % en Charente.

La médiane des revenus disponible sur le territoire est de 19 330 € contre 20 940 € en Charente (Données 2019). Il est à noter que plus de 50 % des allocataires perçoivent jusqu'à 50 % de prestations dans leurs revenus, confirmant la fragilité du territoire.

Concernant les enfants, on observe un recul général du nombre d'enfants de moins de 6 ans. Dans le détail, on observe seulement un rebond au niveau des plus jeunes, confirmant une stabilisation des naissances. Il est à noter que la majorité des enfants, comme pour le département est âgé de 6 à 15 ans.



Des services pour un territoire rural

Derrière cette image fragile du territoire, il est à noter :

- Une offre diversifiée de services publics sur le territoire
- Des équipements plutôt de bonne qualité, notamment dans le secteur petite enfance -Enfance-Jeunesse et de la culture.
- Des offres aux publics assez riches, s'appuyant sur une dynamique d'acteurs, mais des faiblesses existantes sur les secteurs enfance et jeunesse.
- Des structures d'accueil de qualité avec des équipes compétences et professionnelles.

L'offre de services s'illustre par des pôles :

- Un pôle médical : hôpital, urgences, laboratoire d'analyses, médecins et spécialistes.
- Un pôle social : Csc La Chrysalide, MDS, Maison de la Petite Enfance, 2 ALSH, Pôle Emploi, Mission locale, Centre de formation, Chemin du Hérisson
- Un pôle éducatif : Ecoles maternelles, primaires, collèges et lycées. Dans le public et dans le privé.



- Un pôle administratif : Trésor Public, gendarmerie, espace France Services.
- Un pôle culturel : médiathèque, centre culturel, cinéma, salle des fêtes.
- Un pôle sportif : centre aquatique, gymnases, stades, cours de tennis couverts, Ecoles multisports, École de foot
- Un pôle associatif : associations sportives et culturelles

L'ensemble de ces services offre une certaine attractivité et une qualité de vie sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Charente. Néanmoins, la concentration des services à Ruffec impose une capacité à se déplacer ou à bénéficier de transports en commun.

Ainsi, le transport à la demande tel que le Rurabus et l'Espace France Service Itinérant porté par Emmaüs, sont autant d'exemples favorisant l'accès des personnes non-mobile à ces services.



Une attractivité territoriale à garantir

La communauté de communes Val de Charente est un territoire fragile avec de grandes potentialités.

Un territoire traversé du Nord au Sud par des axes structurants mais aux problématiques sociales fortes, marquées dans les secteurs Est et Ouest du territoire ; alors que l'axe Nord-Sud, montre une dynamique de rajeunissement attire des populations plus jeunes, entre autres des ménages actifs avec enfants (proximité des axes de transport, du cadre de vie...).

La présence d'un grand éventail de services pour l'ensemble de la population garantit l'attractivité du territoire.

L'installation de nouveaux habitants est un premier signe positif.

La période post-crise sanitaire pourrait attirer des familles à la recherche de lieux de résidence alliant espace et services.

La présence d'une multitude de services est un atout pour favoriser la venue de nouveaux ménages, jeunes qui pourraient faire le choix d'un autre environnement après la crise sanitaire.

En effet, l'arrivée de nouvelles populations s'accompagne de besoins spécifiques et nouveaux, en matière d'information, d'accompagnement à la parentalité, à la mobilité, et de mode de garde.

Une veille au maintien des services adaptés aux nouveaux habitants reste une nécessité pour garantir et renforcer l'attractivité du territoire.

Des besoins s'avèrent particulièrement forts à l'endroit des jeunes et des parents.

La tension en matière d'offre petite enfance, la réorganisation de la carte scolaire, la veille sur l'offre d'accueil de loisirs et l'offre pour les Jeunes de 12 à 25 ans sont des enjeux illustrant ce propos.

L'accès au numérique est aussi un enjeu fort du territoire, et notamment l'accompagnement à son usage tant pour les personnes les plus éloignées que pour les parents dans leur quotidien et également avec leurs enfants.

Avec une concentration de services sur la commune-centre de Ruffec, appréhender la mobilité comme un enjeu transversal qu'il s'agit de « faire-venir » comme de « aller-vers » semble incontournable.

Enfin, grâce à cette diversité d'acteurs sur des champs multiples, la cohérence et la continuité des services tout au long de la vie seraient une plus-value pour le territoire. Au travers du prisme de l'accompagnement à la fonction parentale et « grand-parental » et de la mise en place d'un « parcours familial » à l'échelle du territoire, l'ambition est de garantir une qualité de vie et une attractivité pour les familles du territoire.

POPULATION ET SERVICES PUBLICS

Faiblesses	Forces
<p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de services Petite enfance : 20 places en multi-accueil à Ruffec • Recul des assistantes maternelles • Faible offre de service pour les 12-17 ans • Offre en équipement de santé : faible- pas de maternité (la plus proche est entre 40 à 50 minutes) • Faible densité des professionnels de santé spécialisés (dentiste, ophtalmo, médecins etc.) • Accès aux services publics limité : concentration dans les centres bourgs • Jeune : pas de grands évènements fédérateurs (festival....) et ni d'équipements (bowling, discothèque, etc.) <p>Formations : L'offre de formation est limitée (pas de lycée général, et peu de formations supérieures)</p> <p>Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de logements adaptés à des populations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> » Jeunes actifs » Logements touristiques » Logements sociaux (locatif social) 	<p>Culture : Offre culturelle dynamique (La Canopée)</p> <p>Service public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une offre de service public (gendarmerie, hôpital, Maison France Service) • Couvertures en écoles élémentaires et primaires satisfaisantes • 2 accueils de loisirs 3-12 ans à Ruffec et Villefagnan <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fort maillage routier avec la RN10 comme axe principal • Offre de mobilité à la demande avec Rurabus • Liaison ferroviaire avec la gare TER de Ruffec • Accessibilité aux grands centres urbains (Paris, Bordeaux, Poitiers, Niort, La Rochelle)
Menaces	Opportunités
<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part importante de retraités • Vieillesse de la population <p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de services publics et de santé à conforter et à développer <p>Santé : Vieillesse des médecins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de Ruffec dans le programme Petite Ville de Demain <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du service de mobilité de Rurabus pour les adhérents de la Chrysalide • Développement du covoiturage <p>Formations : Développement de formations en apprentissage</p>

Emploi/cadre de vie

Faiblesses	Forces
<p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précarité de l'emploi féminin • Concentration de l'emploi sur Ruffec <p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population aux revenus modestes 	<p>Attractivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie agréable et faible coût de la vie <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi autour de Ruffec • Plus de 5000 emplois proposés sur le territoire
Menaces	Opportunités
<p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois en baisse • Taux de chômage en progression • Taux de chômage des jeunes particulièrement élevé • Augmentation de la perte des 15-24 ans ni en emploi, ni en formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Effets des confinements successifs qui attirent les urbains à s'installer en milieu rural • Point de passage Nord-Sud et proximité des centres urbains (Poitiers-Bordeaux-Angoulême)

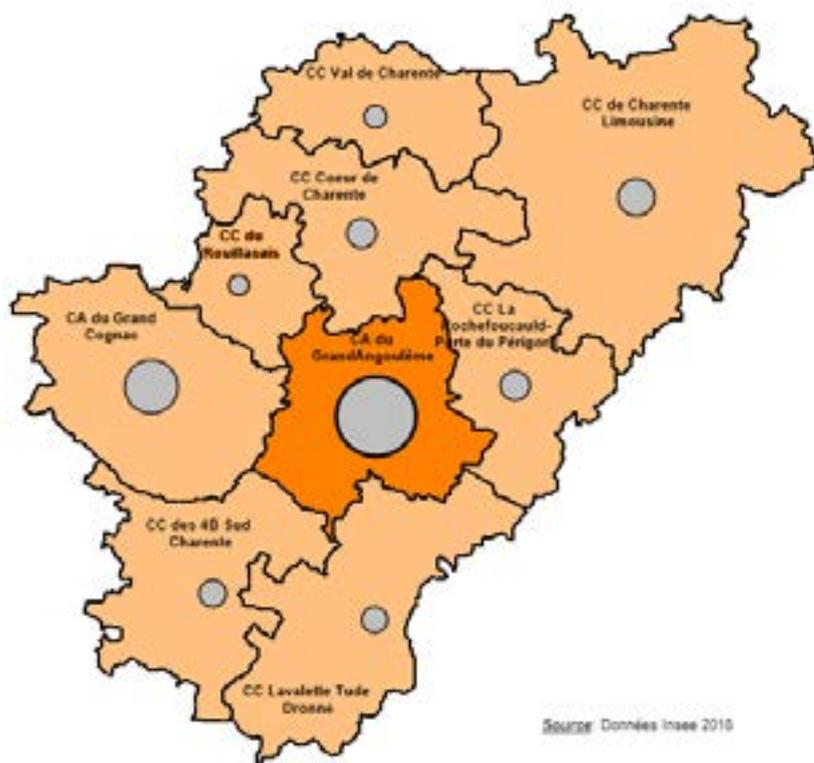
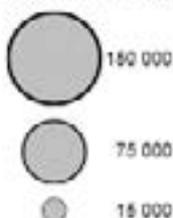
Éléments démographiques

Evolution de la population

Taux d'évolution annuelle de la population (2013-2018)

- évolution positive (0,01% à 0,1%) (1)
- évolution négative (-0,5% à 0%) (8)

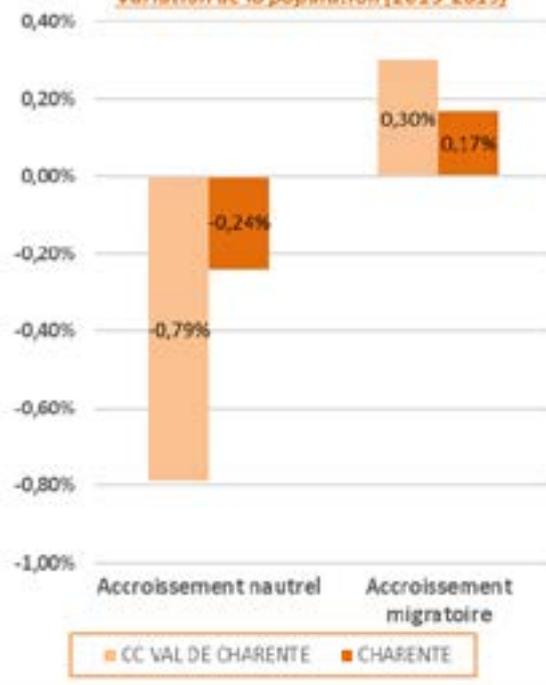
Nombre d'habitants (2010)



Source: Données Insee 2010

	CC VAL DE CHARENTE	CHARENTE
Nombre d'habitants	13 841	351 778
Ménages et familles		
Nombre de ménages	6 544	164 552
Nombre de familles	518	15 081
Part de ménages d'une seule personne	35,8%	7,0%
Part de familles monoparentales	12,6%	14,8%
Activité et chômage		
Population 15 - 64 ans	896	21 234
Personnes actives (15-64 ans)	7 674	209 248
Taux de chômage (15-64 ans)	16,3%	13,6%
Ménages fiscaux		
Nombre de ménages fiscaux	6 242	156 887
Potentiel fiscal	257 €	-
Potentiel financier agrégé	637 €	-
Logement		
Nombre de logements	9 080	198 242
Nombre de résidences principales	6 544	164 552
Part des résid princip occupées par leurs propriétaires	73,2%	66,8%

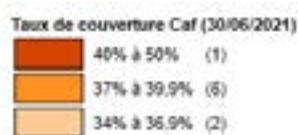
Variation de la population (2013-2019)



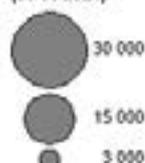
Source: Insee 2018

L'offre Caf

Répartition de la population couverte par la Caf



Nombre d'allocataires Caf (30/06/2021)

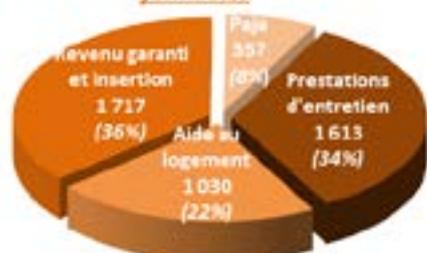


Source: Comptes PMS - juin 2021

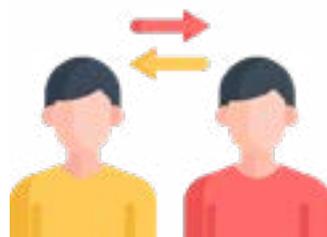
	CC VAL DE CHARENTE	CHARENTE
Allocataires	2 380	65 031
Revenu garanti et compléments		
RSA	443	9 810
PPA	922	24 186
AAH	352	6 818
Prestations d'accueil du jeune enfant (Paje)		
Prime naissance / adoption	7	179
Allocation de base	224	6 690
CMG	126	4 185
Prestations d'entretien		
Allocation familiale	666	20 519
Complément familial	140	3 514
ASF	145	4 026
ARS	609	14 877
AEEH	48	1 247
Aide au logement		
ALF	318	5 497
ALS	491	10 509
APL	221	12 132

EQUIPEMENTS	CC VAL DE CHARENTE	CHARENTE
Prestation de service Ordinaire (PSO)		
Accueil Ados	2	46
Extrascolaire	1	58
Périscolaire	1	64
Prestation de Service Unique (PSU)		
Crèche collective	0	3
Crèche familiale	0	5
Halte garderie	0	16
Lieu d'accueil enfants parents	1	23
Micro Crèche	0	1
Multi_accueil	1	27
Relais assistants maternels	1	32
Centres Sociaux/ Animation collective et locale		
Animation locale	0	8
Centre social	1	23
Centre social animation collective familiale	1	23
Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)	0	22
Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)	0	1
Médiation familiale	0	3
TOTAL	9	355

Allocataires par groupe de prestations familiales



Source: données Caf 2019



La conjugaison des différents axes de travail ci-après concourt à un projet global de renforcement de l'attractivité du territoire à destination des habitants et de futurs habitants.

La démarche a permis de réunir les conditions de concrétisation de cette ambition avec l'identification du capital mobilisable du territoire sur lequel s'appuyer (ressources matérielles, services, acteurs) et des axes de transformation souhaités et réalisables.

Le projet intègre des objectifs politiques partagés par de grands impacts sociaux poursuivis, à partir desquels les contributions de l'ensemble des acteurs du territoire vont s'articuler. Ceux-ci n'excluent pas la possibilité d'ajustements et/ou d'ajouts afin de s'adapter à de nouveaux enjeux et de garantir le lien étroit avec les réalités locales.

1 | Synthèse des enjeux du territoire

- Mailler le territoire plus finement en termes de services aux familles et d'animation de la vie sociale,
- Faciliter pour tous les habitants les démarches permettant l'accès à leurs droits, y compris via le numérique et la possibilité d'un accompagnement,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs pour une offre durable, mieux articulée, plus équitable,
- Mieux accompagner les jeunes dans leur devenir,
- Assurer le bien-vivre, le bien-être, le bien-grandir des habitants du territoire,
- Informer, rendre lisibles et attractifs les services proposés aux habitants,
- Mieux appuyer la parentalité,
- Favoriser l'inclusion des nouveaux habitants,
- Faciliter la mobilité géographique.

2 | Les ambitions et les orientations stratégiques du territoire

La phase de diagnostic a permis d'identifier des AMBITIONS et des ORIENTATIONS stratégiques :

1. **Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles**

- L'offre de services aux besoins des familles,
- La fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- L'information à destination des familles et l'orientation vers les services,
- L'accès aux droits et au numérique.

2. **Renforcer la cohérence éducative dès le plus jeune âge (parcours Petite Enfance-Enfance-Jeunesse)**

- La cohérence et de la continuité éducative,
- L'accès aux loisirs, à la culture et au sport,
- Les jeunes vers l'autonomie et soutenir les initiatives.

3. **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle**

- L'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire,
- L'intégration des nouveaux habitants.

4. **Ambition transversale : Développer et renforcer le travail de partenariat (travail en unité)**

- Axe transversal : le travail en réseau en mutualisant les moyens et les compétences.

3 | Les grands axes et les actions clefs

Consolider l'offre d'accueil petite enfance :

- Définir une stratégie d'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire,
- Faciliter l'accueil spécifique : atypiques, handicap, urgence.

Soutenir et renforcer l'accompagnement à la parentalité :

- Créer un livret d'accueil pour les familles du territoire,
- Fédérer les acteurs autour d'un projet commun autour de la parentalité.

Développer une offre Enfance-Jeunesse :

- Poursuivre la réflexion des Alsh pour répondre aux besoins des familles,
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Favoriser l'initiative et l'autonomie des jeunes,
- Accompagner leur autonomie.

Consolider le lien social et le développement de la vie associative sur le territoire :

- Créer un livret d'accueil pour les habitants du territoire,
- Réfléchir à une politique d'accueil des nouveaux habitants,
- Interroger l'utilité sociale et évaluer l'impact de l'association «La Chrysalide» sur le territoire.

Favoriser l'accès au droit et la proximité en direction des personnes en situation de précarité :

- Appuyer les communications pour une meilleure connaissance des dispositifs,
- Développer des actions collectives en direction des personnes les plus en difficultés.

4 | Une territorialité et une durabilité du projet assurées par le recours à des instances et une fonction de coordination intercommunale

La convention territoriale globale est une convention cadre à visée politique. Cette convention cadre se matérialise par un projet de territoire élaboré avec l'ensemble des parties-prenantes politiques et techniques.

Aujourd'hui, les intercommunalités sont chargées de conduire des projets de territoire transversaux. Le renforcement du pilotage territorial est une des conditions de réussite du projet. Pour cela, la Communauté de communes de Val de Charente se dote dès 2018 d'une fonction de coordination assurant le rôle d'interlocuteur unique pour l'ensemble des parties prenantes et d'interface entre les partenaires et les élus de la Communauté de communes. La fonction de coordination, une des conditions de la réussite des projets Ctg continuera d'être soutenue financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente.

Le pilotage de cette CTG, réalisé par la Communauté de Communes s'appuiera sur une gouvernance inter-institutionnelle pour assurer le portage et la durabilité du projet ainsi que la concertation continue de l'ensemble des partenaires du territoire. La mise en œuvre participative du projet garantit les objectifs politiques définis dans la durée.



5 | Plan d'action 2023-2026 et définition des indicateurs d'impacts

UN SCHÉMA LOCAL DE SERVICES AUX FAMILLES			
Effets recherchés	Plan d'actions prioritisées		
	Orientations	Objectifs	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur repérage du Relais Petite Enfance. - Une meilleure connaissance de ces missions. 	Consolider l'offre d'accueil Petite Enfance	Favoriser la connaissance du RPE. Promouvoir et renforcer le rôle du RPE dans ses missions d'information et d'accompagnement des familles et des assistantes maternelles. Augmenter la participation des familles et des assistantes maternelles aux actions organisées par le RPE.	Développement d'actions de promotion du Relais Petite Enfance en direction des parents et des assistantes maternelles. Fiche Action 1
<ul style="list-style-type: none"> - L'interconnaissance entre les acteurs. - Développer des actions transversales sur le territoire. 		Favoriser les échanges et l'interconnaissance des acteurs. Permettre la transmission des informations. Favoriser la co-construction de projets communs.	Mettre en réseau les professionnels de la Petite enfance et les acteurs locaux. Fiche Action 2
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure lisibilité de l'offre et des besoins. - Meilleure adéquation entre l'offre et la demande. - Equilibre des offres d'accueil sur le territoire : individuel-collectif ; maillage géographique. 	Avoir accès à un mode d'accueil de son choix	Recenser l'offre des professionnels et les besoins des familles. Identifier et analyser le besoin des parents et des familles. Identifier les zones géographiques du territoire en tension. Accompagner les porteurs de projets (accueil individuel - collectif / privé-Public). Développer des actions ciblées (Promotion du métier d'assistante maternelle).	Définir et mettre en œuvre une stratégie globale de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire. Fiche Action 3

Effets recherchés	Plan d'actions prioritisées		
	Orientations	Objectifs	Actions
- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et les accompagner dans le choix le mieux adapté à leur besoin.	Avoir accès à un mode d'accueil de son choix	Faire du RPE un « passage obligé » pour les familles à la recherche d'un mode de garde et pour les professionnels de l'accueil individuel. Communiquer au mieux sur la diversité des missions des RPE (éveil collectif des enfants, accompagnement à la parentalité, temps forts...).	Présenter le Relais Petite Enfance en tant que 1er interlocuteur dans les modes d'accueil. Fiche Action 4
- Valoriser le métier d'assistante maternelle. - Favoriser le maintien et l'installation d'assistante maternelle sur le territoire. - Augmentation du nombre d'assistante maternelle sur le territoire. - Attractivité du métier.	Soutenir l'installation d'assistantes maternelles	Renforcement de l'accompagnement des assistantes maternelles exerçant sur le territoire. Promotion et valorisation du métier sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux comme relais d'information.	Promouvoir et valoriser le métier d'assistante maternelle sur le territoire. Fiche Action 5
- Adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles.		Répondre aux besoins des familles. Permettre et encourager l'installation d'assistantes maternelles à travers les Maisons d'assistantes maternelles (MAM). Rompre l'isolement des assistantes maternelles.	Réflexion sur la mise en place et la création des MAM (Maison d'Assistante Maternelle) sur le territoire. Fiche Action 6
- Faire progresser la qualité d'accueil.	Bénéficier d'accueil de qualité	Proposer un temps de réflexion partagé qui aux assistantes maternelles d'appréhender leurs situations de travail avec plus de recul et d'améliorer leurs pratiques professionnelles.	Renforcer la mission de professionnalisation. Fiche Action 7
- Meilleure connaissance des projets existants. - Meilleure lisibilité du Reaap. - Développement des projets communs.	Mettre en réseau les acteurs de la parentalité	Fédérer le réseau. Renforcer les coopérations et de construire ensemble des réponses aux problématiques locales, notamment celles liées à l'accompagnement à la fonction parentale.	Promouvoir le Reaap local et le conforter. Fiche Action 8
- Renforcement du lien parent/enfant. - Maintenir les espaces de socialisation pour les enfants et pour les adultes. - Valorisation du rôle et des compétences des parents	Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité.	Poursuivre le service existant. Le promouvoir auprès des familles et des partenaires. L'adapter si besoin en étudiant l'opportunité du déploiement sur d'autres communes.	Maintenir un LAEP intercommunal de qualité. Fiche action 9

Des champs d'intervention partagés



Effets recherchés	Plan d'actions prioritisées		
	Orientations	Objectifs	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la complémentarité des actions entre les différents acteurs. - Répondre aux besoins des familles. 	Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité.	Poursuivre les initiatives engagées et maintenir les liens entre les différents acteurs.	Développer et renforcer les actions parentalité existantes. Fiche action 10
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure complémentarité des acteurs. - Continuité et cohérence éducative - Partager, collaborer, coopérer. 	Conforter l'offre périscolaire et extrascolaire, et accessible à tous	Enrichir l'offre d'activités des accueils de loisirs grâce à l'intervention du service des sports de la communauté de communes VAL de Charente. Faire participer les accueils de loisirs au dispositif « l'éducation artistique et culturelle ».	Développer d'avantage les partenariats avec les acteurs culturels et sportifs locaux (PEDT PLAN MER-CREDI). Fiche Action 11
<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure inclusion des familles et des enfants porteurs de handicap. - Des professionnels mieux dotés pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille. 		Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap. Être accompagné par le pôle ressources handicap de la Charente. Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs au repérage et à la prise en charge des publics en situation de handicap.	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. Fiche Action 12
<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure réponse entre l'offre et la demande. 		Trouver des solutions pour redynamiser l'accueil de loisirs de la commune de Villefagnan.	Poursuivre la réflexion des ALSH enfance pour trouver des solutions intermédiaires, en vue de répondre aux besoins des familles. Fiche Action 13
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination des acteurs. - Meilleure complémentarité des interventions. - Continuité et cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant et dans les temps de transition. 	Soutenir et valoriser les richesses locales	Permettre l'accès à tous les enfants et les jeunes à des activités culturelles/artistiques et sportives de qualité.	Maintenir et renforcer l'attractivité culturelle et du patrimoine. Valoriser les projets sportifs communautaires et associatifs. Fiche Action 14
<ul style="list-style-type: none"> - Développement et renforcement de l'implication des jeunes, de la participation et de l'autonomie des jeunes sur le territoire. - Augmentation des initiatives des jeunes. 	Soutenir les engagements des jeunes et les accompagner dans l'accès à leur autonomie.	Valoriser l'offre de loisirs 12-17 ans existante	Développer et renforcer les partenariats avec les établissements scolaires et le milieu associatif afin d'aller à la rencontre des 12/18 ans. Fiche action 15
		Proposer une offre délocalisée voire itinérante pour les jeunes du territoire.	Favoriser l'initiative et l'autonomie de tous les jeunes. Fiche action 16

Effets recherchés	Plan d'actions prioritisées		
	Orientations	Objectifs	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Interconnaissance, enrichissement. - Observatoire, veille sur le public « Jeunesse ». - Montée en qualité le service jeunesse. 	Favoriser la coopération et l'interconnaissance entre les acteurs jeunesse	Mieux connaître l'offre, Partager et engager le travail partenarial collège/lycée.	Faire vivre un réseau des acteurs jeunesse. Fiche Action 17
<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le territoire. - Faire connaître les outils numériques du territoire. - Favoriser l'intégration et l'accueil des nouveaux habitants en créant une dynamique sur le territoire. 	Mettre en place une politique de communication	<p>Identifier et valoriser à travers un livret d'accueil les services d'accueil et d'accompagnement du territoire pour le public 0-25 ans.</p> <p>Appuyer les communications pour une meilleure connaissance des dispositifs (Espace France Services, les permanences existantes sur le territoire).</p> <p>Réfléchir sur des actions spécifiques d'accueil de nouveaux habitants en s'appuyant sur l'existant.</p> <p>Valoriser les dispositifs existants.</p>	<p>Créer un livret d'accueil pour les familles du territoire et les nouvelles familles en termes d'accompagnement.</p> <p>Développer des actions collectives en direction des personnes les plus en difficulté (numérique, mobilité). Fiche Action 18</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre les enjeux et les impacts de l'association « La Chrysalide » sur le territoire. 	Soutenir les initiatives locales	Mener une réflexion et évaluer la place de l'impact du projet social de l'association.	Interroger l'utilité sociale et évaluer l'impact de l'association «La Chrysalide» sur le territoire». Fiche Action 19
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux droits et aux services. 	Soutenir et valoriser les richesses locales en termes de mobilité	Permettre une meilleure mobilité sur le territoire pour accéder aux services.	Valoriser l'existant et imaginer d'autres solutions. Fiche action 20

Convention
territoriale
globale



Fiches actions



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action N°1 : Développement d'actions de promotion du Relais Petite Enfance en direction des parents et des assistantes maternelles

 **Date de démarrage : 2023**

 **Groupe projet référent : Relais Petite Enfance-CAF – MSA -MDS - Assistantes maternelles - La Chrysalide**

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte

Le Relais Petite Enfance est un acteur sur le territoire de Val de Charente, qui a pour mission :

- D'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil en général et plus particulièrement les familles dans l'emploi de professionnelles de l'accueil individuel,
- D'accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leur pratique professionnelle et leur employabilité.

Priorités de l'action : Promouvoir le RPE (Relais Petite Enfance)

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la connaissance du RPE,
- Promouvoir et renforcer le rôle du RPE dans ses missions d'information et d'accompagnement des familles et des assistants maternels,
- Renforcer la participation des familles et des assistantes maternelles aux actions organisées par le RPE.

Effets recherchés :

- Un meilleur repérage du Relais Petite Enfance,
- Une meilleure connaissance de ces missions.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Développement des outils de communications :

- Une page dédiée du RPE sur le site de la communauté de communes (existante),
- Un dépliant d'information sur le RPE, à diffuser aux acteurs de territoire (intégré avec la plaquette de la Mpe),
- S'appuyer sur l'action « Parcours Naissance » menée par la Caf et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Transmissions des informations aux familles en s'appuyant sur des relais d'information :

- Des acteurs socio-culturels : médiathèque, La Chrysalide, Associations,
- Par le biais des acteurs Petite Enfance – Enfance : Assistante maternelle, Ecoles maternelles, ALSH.

Organisation d'événements :

- Journées portes ouvertes,
- Remise d'une mallette « naissance » qui s'adresse aux nouveau-nés (RPE / LAEP).

Partenaires concernés

- Communauté de communes : Relais Petite Enfance, ALSH, Médiathèque, la crèche collective,
- CAF – MSA -MDS - Éducation Nationale,
- Assistantes maternelles,
- La Chrysalide,
- Les familles du territoire.



Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique. Un financement exceptionnel pourrait être sollicité au besoin ;



Période de réalisation

2023 - 2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Campagne de communication,
- Organisations d'événements.

Indicateurs de résultat :

- Les outils de communication mise en place,
- Les canaux de diffusion utilisés et mis en place,
- Nombre et type de relais d'information,
- Le nombre et nature des actions organisées,
- Le nombre de personnes ayant participé à ces actions,
- Le nombre de visite au RPE,
- Le nombre de « mallettes-naissance » données.



Thématique : LA PARENTALITÉ

Fiche action 2 Mettre en réseau les professionnels de la Petite enfance et les acteurs locaux

 **Date de démarrage : 2023**

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

- Une nouvelle appellation du RAM en RPE, pour une meilleure identification du service,
- Un besoin de connaissance par les parents de l'offre existante, qui peut être amené à évoluer,
- Une tension de l'offre de garde petite enfance.

Objectifs opérationnels :

- Faire du RPE un outil de veille et de prospection

Effets recherchés :

- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et accompagner la réflexion dans l'élaboration de projets visant à ouvrir l'offre de garde.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Promouvoir le RPE auprès des parents et des partenaires et la visibilité du service :
 - Supports de communication, mise en avant sur la plaquette de la Mpe du RPE comme le 1er interlocuteur.
 - Réseau des professionnels de la petite enfance le livret d'accueil parentalité 0-25 ans.
- Proposer un rendez-vous aux parents pour cerner leurs besoins, présenter les offres d'accueil existantes, les accompagner dans leur choix, soit en réunion d'information collective, soit en rendez-vous individuel,
- Travailler en partenariat avec les EAJE, les assistantes maternelles, et garde d'enfants à domicile.

Partenaires concernés

- Communauté de communes,
- CAF- PMI,
- Acteurs proposant une offre d'accueil Petite Enfance.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023 - 2024



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Outils de communication,
- Recueil des demandes et des besoins des parents,
- Redistribution des demandes d'accueil à la direction de la crèche collective (pour un passage en commission d'attribution des places) et informations sur les autres modes d'accueil,
- Accompagnement vers un mode d'accueil individuel (liste des Assistantes maternelles) avec leurs spécificités en termes d'offre d'accueil
- Garde à domicile et crèche familiale,
- Répertoire des solutions trouvées,
- Concertation avec l'ensemble des acteurs.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'action de communication,
- Nombre de contact à la recherche d'un mode d'accueil (spécificités des demandes) et satisfaction (suivi a posteriori),
- Nombre de réunion d'information.



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action 3 Définir une stratégie globale de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire

 **Date de démarrage : 2023-2024**

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

- Des besoins d'accueil persistants :
 - Un territoire avec des potentialités,
 - Des besoins d'accueils réguliers ou occasionnels,
 - Des difficultés pour trouver un mode d'accueil pouvant freiner le retour à l'emploi et l'attractivité du territoire.
- L'offre d'accueil Petite enfance :
 - L'accueil individuel est en net diminution : recul des assistantes maternelles (Des départs en retraite non remplacés, le métier d'assistante maternelle pas attractif, sentiment d'isolement etc..),
 - Peu de services d'accueil collectif (20 places en crèche collective).

Priorités de l'action :

- Connaître l'évolution de l'offre d'accueil et avoir une vision prospective.

Objectifs opérationnels :

- Recenser l'offre des professionnels et les besoins des familles,
- Identifier et analyser le besoin des parents,
- Identifier les zones géographiques du territoire en tension,
- Accompagner les porteurs de projets (accueil individuel - collectif / privé-Public),
- Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle.

Effets recherchés :

- Augmentation du taux de couverture,
- Avoir accès au mode d'accueil de son choix en lien avec ses besoins,
- Diminution du nombre d'enfants sans mode de garde identifié,
- Meilleure lisibilité de l'offre et des besoins,
- Meilleure adéquation entre l'offre et la demande,
- Equilibre des offres d'accueil sur le territoire : individuel-collectif ; maillage géographique.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Ecriture et partage des données collectées (le questionnaire),
- Groupe de travail et de concertation pour établir une stratégie globale.

Partenaires concernés

- Communauté de communes : RPE / commission d'attribution des places,
- Coordinatrice CTG,
- CAF- PMI.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.



Période de réalisation

2023 - 2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de sollicitation des familles pour l'accueil spécifique,
- Nombre de rencontres avec les professionnels,
- Production de scénarios.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'actions d'information, d'accompagnement auprès des familles et des solutions trouvées à ces accueils,
- Définition d'une stratégie politique,
- Augmentation de l'offre d'accueil Petite Enfance.



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action 4 : Présenter le Relais Petite Enfance en tant que 1er interlocuteur dans les modes d'accueil

 **Date de démarrage : 2023**

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

- Une nouvelle appellation du RAM en RPE, pour une meilleure identification du service
- Un besoin de connaissance par les parents de l'offre existante, qui peut être amené à évoluer

Priorités de l'action :

- Être l'interlocuteur central pour les familles et les professionnelles sur les questions de mode de garde et de veille en matière de petite enfance.

Objectifs opérationnels :

- Faire du RPE un « passage essentiel » pour les familles à la recherche d'un mode d'accueil

Effets recherchés :

- Avoir une vision complète de l'offre pour informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et les accompagner dans le choix le mieux adaptés à leur besoin

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Promouvoir le RPE auprès des parents et des partenaires et la visibilité du service :
 - Supports de communication, mise en avant sur la plaquette de la Mpe du RPE comme le 1er interlocuteur.
 - Réseau des professionnels de la petite enfance le livret d'accueil parentalité 0-25 ans.
- Proposer un rendez-vous aux parents pour définir leurs besoins, présenter les offres d'accueil existantes, les accompagner dans leur choix, soit en réunion d'information collective, soit en rendez-vous individuel,
- Travailler en partenariat avec les EAJE, les assistantes maternelles, et garde d'enfants à domicile.

Partenaires concernés

- Communauté de communes
- CAF- PMI
- Acteur proposant une offre d'accueil Petite Enfance

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Période de réalisation

2023 - 2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Outils de communication,
- Recueil des demandes et des besoins des parents,
- Redistribution des demandes d'accueil à la direction de la crèche collective (pour un passage en commission d'attribution des places) et informations sur les autres modes d'accueil,
- Accompagnement vers un mode d'accueil individuel (liste des assistantes maternelles avec leurs spécificités en termes d'offre d'accueil)
- Garde d'enfants à domicile et crèche familiale,
- Répertorier les solutions trouvées,
- Concertation avec l'ensemble des acteurs.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'actions de communication,
- Nombre de contacts à la recherche d'un mode d'accueil (spécificités des demandes) et suivi des familles a posteriori,
- Nombre de réunion d'information.



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action 5 Promouvoir et valoriser le métier d'assistante maternelle sur le territoire

Contexte / Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

En 2021, la CDC Val de Charente comptait 39 assistantes maternelles, en activité sur le territoire ; Un nombre en baisse, dû à des départs en retraite non remplacés. A cela s'ajoute les difficultés liées à l'exercice du métier et le manque d'attractivité de la profession.

Priorités de l'action :

- Soutenir l'installation d'assistantes maternelles

Objectifs opérationnels :

- Renforcement de l'accompagnement des assistantes maternelles exerçant sur le territoire,
- Promotion et valorisation du métier sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux comme relais d'information.

Effets recherchés :

- Valoriser le métier d'assistante maternelle,
- Favoriser le maintien et l'installation d'assistante maternelle sur le territoire,
- Augmentation du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire,
- Attractivité du métier.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Mettre en place des contacts réguliers avec les assistantes maternelles,
- Valoriser le travail du RPE avec les assistantes maternelles,
- Proposer des stages d'insertion, de découverte chez les assistantes maternelles,
- Présenter l'ensemble des modalités d'exercice du métier d'assistants Maternels,
- Présenter et faire découvrir le métier dans les établissements scolaires et de formation.

Partenaires concernés

- RPE – communauté de communes Val De Charente,
- CAF-PMI-Pôle emploi- Mission locale, assistantes maternelles,
- Coordinatrice CTG.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023 - 2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Contacts réguliers avec les assistantes maternelles,
- Campagne d'information et de promotion du métier et création d'événements.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'assistantes maternelles rencontrés,
- Nombre et nature des actions collectives,
- Le développement de partenariats : nombre, acteurs et nature du partenariat,
- Nombre de nouvelles installations.



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action 6 Réflexion sur la mise en place et la création des MAM (Maison d'Assistante Maternelle) sur le territoire

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

- L'offre d'accueil individuel ne répond que partiellement à l'ensemble des besoins de garde des familles sur le territoire. Pour les familles, c'est une source de difficultés qui ne trouvent pas de mode d'accueil individuel, posant ainsi la question de l'attractivité du territoire
- Un déséquilibre entre l'offre individuel et la demande des familles pourrait s'accroître avec la cessation d'activité de certaines professionnelles de l'accueil individuel.
- Encourager l'installation d'assistants maternels, à travers la mise en place de MAM sur le territoire, est une réflexion à mener pour répondre aux besoins des familles.

Priorités de l'action :

- Encourager et soutenir l'installation d'Assistants Maternels.

Objectifs opérationnels :

- Organiser des temps/réunions d'informations
- Mettre en place un accompagnement d'Assistants Maternels dans le projet de création de MAM dès le départ et tout au long du projet

Effets recherchés :

- Adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Mettre en place des contacts réguliers avec les assistants maternels,
- Valoriser l'exercice en Maison d'Assistants Maternels,
- Accompagner l'installation des MAM.

Partenaires concernés

- Relais Petite Enfance,
- CAF- MSA- PMI,
- CDC,
- Assistantes Maternelles,
- Etablissement de formation.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique. Une réflexion est en cours pour définir les modalités de soutien de la Cdc et / ou des communes.

La Caf pourrait soutenir l'installation à l'installation de Mam grâce à la prime d'installation (sous réserve de la Cog).

Période de réalisation

2023 - 2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Étude d'opportunité et de faisabilité au développement de MAM.
- Installation de professionnels.

Indicateurs de résultat :

- Création de MAM,
- Inversion de la courbe du nombre d'assistantes maternelles.
- Données quantitatives sur les besoins des habitants au regard de l'offre existante (Questionnaire en cours).



Thématique : LA PETITE ENFANCE

Fiche action 7 Renforcer la mission de professionnalisation du RPE

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

Le nouveau référentiel national des Relais Petite Enfance encadre les **missions « obligatoires »** du RPE et propose aussi des missions optionnelles.

Le RPE de la communauté de communes Val de Charente a validé la **mission optionnelle « La mise en place d'analyse de pratique pour les assistants(es) maternels(les) »**

Priorités de l'action :

- « La mise en place d'analyse de pratique pour les assistants(es) maternels(les) ».

Objectifs opérationnels :

- L'idée est de leur proposer un temps de réflexion partagée pour leur permettre d'appréhender leurs situations de travail avec plus de recul et d'améliorer leur pratique professionnelle.
- Le cahier des charges spécifie que :
 - la personne chargée d'animer ces ateliers dispose d'une compétence en la matière et n'est pas chargée du suivi des assistant(e) maternel(le) au Département,
 - 15 professionnelles maximum peuvent y participer

les participants(es) s'engagent à respecter la confidentialité des échanges

Effets recherchés :

- Faire progresser la qualité d'accueil

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Au moins 8 assistants(es) maternels(les) différents ont bénéficié d'analyse de la pratique organisé par le RPE.

Chaque assistants(es) maternels(les) volontaires bénéficie d'au moins 6 h d'analyse de pratique et de 3 séances dans l'année

Partenaires concernés

- Relais Petite Enfance,
- Assistantes maternelles
- Psychologues

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique. Les coûts générés par cette action (communication,) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de séances,
- Nombre de professionnels différents.

Indicateurs de résultat :

- Participation active des professionnels,
- Satisfaction des professionnels sur leur pratique et leur « bien-être »,
- Inversement de la courbe des départs.

Thématique : LA PARENTALITÉ

Fiche action 8 Promouvoir le Reaap local et le conforter

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Priorités de l'action :

Communiquer largement sur l'existence du Reaap et ses missions

Objectifs opérationnels :

- Fédérer le réseau,
- Renforcer les coopérations et de construire ensemble des réponses aux problématiques locales, notamment celles liées à l'accompagnement à la fonction parentale.

Effets recherchés :

- Meilleure cohérence des projets,
- Meilleure lisibilité du Reaap,
- Meilleure réactivité dans la création de projet,
- Développement des projets communs.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Communiquer largement sur l'existence du Reaap et des missions,
- Développer des actions communes, des temps forts autour de la parentalité à l'échelle intercommunal,
- Avoir une attention renforcée sur la Grands-Parentalité.

Partenaires concernés

- CDC : accueils de loisirs- Mpe- La Chrysalide,
- CAF-PMI,

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023-2024

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'espace d'échanges,
- Nombre de partenaires différents,
- Nombre de parents,
- Nombre d'actions mises en place.

Indicateurs de résultat :

- Projets communs émanant du groupe,
- Participation des parents.



Thématique : LA PARENTALITÉ

Fiche action 9 Maintenir le LAEP intercommunal de qualité

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

- Des besoins pour les parents de passer du temps avec leurs enfants hors du domicile dans un lieu adapté à la petite enfance,
- Des besoins de rencontrer et d'échanger avec d'autres parents et des professionnels notamment pour les familles isolées et nouvellement arrivées.

Priorités de l'action :

- Poursuivre le service existant.

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir Le Laep auprès des familles et des partenaires,
- Adapter le Laep si besoin en étudiant l'opportunité du déploiement sur d'autres communes.

Effets recherchés :

- Renforcement du lien parent/enfant,
- Maintenir les espaces de socialisation pour les enfants et pour les adultes,
- Valorisation du rôle et des compétences des parents.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Poursuivre le service existant,
- Promouvoir auprès des familles et des partenaires : flyer, affiches, publications, site internet de la CDC val de Charente, rencontres. (S'appuyer notamment sur « le parcours naissance » CAF),
- L'évaluer et l'adapter si besoin notamment en étudiant l'opportunité du déploiement sur d'autres communes.

Partenaires concernés

CAF, Communauté de communes Val de Charente, MSA, PMI, Acteurs de la parentalité.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'espace d'échanges par site (Ruffec et Villefagnan),
- Nombre de parents (grands-parents, ...),
- Nombre d'actions mises en place,
- Nombre d'itinérances.

Indicateurs de résultat :

- Satisfaction des participants,
- Nombre de nouveaux parents (grands-parents, ...),
- Nombre de nouvelles itinérances.

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

La précédente CTG a permis de créer un groupe de travail de la parentalité pour mieux appréhender les missions et les problématiques de chacun.

Un référentiel commun « charte de la parentalité » pose les définitions et principes essentiels de la politique de soutien à la parentalité et de tout dispositif ou action qui s’y attache.

Dans le cadre des réflexions engagées par le comité de pilotage et le comité technique de la CTG,

« la politique de soutien à la parentalité a été définie AVEC ET POUR LES PARENTS »

Priorités de l’action :

- Poursuivre et développer les actions parentalité, renforcer leur accessibilité

Objectifs opérationnels :

- Diffusion du questionnaire auprès des familles et des acteurs
- Renforcer la mise en réseau et l’articulation entre les différents acteurs favoriser la complémentarité des actions autour de l’accompagnement à la parentalité
- Envisager des actions autour de la Grand-Parentalité.

Effets recherchés :

- Favoriser la complémentarité des actions entre les différents acteurs,
- Répondre aux besoins et problématiques des parents et des enfants,
- Soutenir les grands-parents dans leur rôle éducatif.

Description de l’action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Diffuser le questionnaire auprès des familles et des acteurs en lien avec l’accompagnement à la parentalité (*recenser les constats et les besoins au niveau local*),
- Favoriser la complémentarité des actions autour de l’accompagnement à la parentalité / Porter des actions dans le cadre de l’accompagnement à la parentalité en partenariat avec le Reaap,
- Développer conjointement les actions parentalité.

Partenaires concernés

Acteurs de la parentalité : Ecoles, Centre social, Accueils de loisirs, Reaap, Crèche, LAEP, PMI

Modalités de financement

CDC (intégré au budget de fonctionnement des équipements), Espace Socioculturel La Chrysalide, Caf (Reaap)

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Actions mises en œuvre

Indicateurs de résultat :

- Nombre d’acteurs mobilisés
- Nombre d’actions menées



Thématique : ENFANCE JEUNESSE Fiche action 11 PEDT PLAN MERCREDI

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

Le plan mercredi permet d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Dans le prolongement du temps scolaire, les enfants peuvent bénéficier en effet d'activités éducatives en lien avec des activités culturelles, sportives. Pour proposer des activités de grande qualité, des partenariats sont indispensables.

Priorités de l'action :

- Garantir le continuum éducatif,
- Favoriser l'émulsion de projet pour développer l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes.
- Répondre aux problématiques repérés par les acteurs.

Objectifs opérationnels :

- Développer des partenariats dans le cadre du plan mercredi,
- Mettre en œuvre des projets culturels dans le cadre de l'EAC,
- Mettre en œuvre des projets sportifs les mercredis ALSH.

Effets recherchés :

- Meilleure complémentarité des acteurs,
- Continuité et cohérence éducative,
- Partager, collaborer, coopérer.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Réunir les acteurs éducatifs du territoire,
- Intégrer les acteurs culturels et sportifs,
- Ajuster la feuille de route en fonction du projet de territoire,
- Valoriser les actions existantes et développer des projets en lien avec les enjeux mis à jour.

Partenaires concernés

- Cdc : Alsh, service des Sport, de la Culture et des Affaires scolaires,
- EN (Primaire, secondaire, Lycée, ...), SDEJS,
- La Chrysalide,
- Caf.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique mais pourra au besoin solliciter ses partenaires pour le soutien d'une action spécifique..

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'espace d'échanges,
- Nombre de partenaires différents,
- Nombre de parents,
- Nombre d'actions mises en place.

Indicateurs de résultat :

- Projets communs émanant du groupe.



Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Priorités de l'action :

Favoriser et faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'accès des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire,
- Favoriser la conciliation vie familiale/professionnelle/sociale pour ces familles,
- Permettre au gestionnaire de mieux prendre en charge le surcoût (un soutien aux structures : Bonus CTG inclusion handicap).

Effets recherchés

- Une meilleure inclusion des familles et des enfants porteurs de handicap,
- Professionnels mieux dotés pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille.



Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Conventionnement avec la CAF pour les enfants en situation de handicap,
- Création de protocole d'accueil avec les familles (Document du pôle ressources handicap),
- Inscription dans le projet éducatif et les projets pédagogiques des structures de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Former les équipes d'encadrement.



Partenaires concernés

- CDC VAL DE CHARENTE,
- Caf de la Charente,
- Pôle ressources Handicap.



Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique. Il pourrait être envisagé un soutien de la Branche Famille, notamment dans le cadre de la prochaine Convention d'Objectifs et de Financement.



Période de réalisation

2023-2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'enfants accueillis dans les accueils,
- Nombre de formations,
- Nombre de structures accueillant les enfants porteurs de handicap.

Indicateurs de résultat :

- Satisfaction des familles,
- Satisfaction des enfants,
- Nombre d'actions menées avec tous les enfants.



Thématique : ENFANCE JEUNESSE

Fiche action 13 - Poursuivre la réflexion des ALSH enfance pour trouver des solutions intermédiaires, en vue de répondre aux besoins des familles

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

Il existe deux ALSH sur le territoire, labellisés « Plan Mercredi ».

Un projet de construction d'un pôle Enfance Jeunesse gelé, face à la crise énergétique.

Un équipement à Ruffec saturé et un équipement sur Villefagnan qui est en chute d'effectifs important

En septembre 2023, une réorganisation des rythmes scolaires, avec l'harmonisation à 4 jours.

Les ALSH accueillent des enfants très jeunes à la suite de la scolarisation dès 2 ans

Priorités de l'action :

- Envisager toutes les solutions d'accueil au regard du contexte financier et organisationnel du territoire

Objectifs opérationnels :

- Être en veille sur l'évolution de l'offre et le besoin en matière d'accueil
- Suivre la réorganisation de la carte scolaire (amplitude d'ouverture ...)
- Proposer des solutions pour garantir l'accueil de tous les enfants

Effets recherchés :

- Avoir une offre d'accueil optimisée, cohérente et structurée

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Suivre l'évolution des effectifs,
- Suivre l'évolution de la cartographie scolaire,
- Proposer des projections d'accueil

Partenaires concernés

- Cdc : Coordinatrice, service scolaire
- Caf, EN, SDEJS..

Modalités de financement

Financement dans le cadre du plan mercredi (sous réserve de son maintien)

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'espaces de concertation et de construction

Indicateurs de résultat :

- Une meilleure couverture du territoire,
- Augmentation de la fréquentation de l'Alsh de Villefagnan
- Satisfaction des enfants et des parents

Fiche action 14 - Maintenir et renforcer l'attractivité culturelle, du patrimoine Et valoriser les projets sportifs communautaires et associatifs

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Priorités de l'action :

Soutenir et valoriser les richesses locales

Objectifs opérationnels :

- Permettre l'accès à tous les enfants et les jeunes à des activités culturelles/artistiques et sportives de qualité

Effets recherchés :

- Coordination des acteurs,
- Complémentarité des interventions,
- Continuité et cohérence éducative.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Proposer des actions aux enfants et aux jeunes de la maison de la petite enfance et des ALSH en lien avec le dispositif EAC,
- Proposer des actions sportives pour les ALSH les mercredis périscolaires.

Partenaires concernés

- Services des sports, de la culture, du patrimoine, de la petite enfance et enfance de la CDC VAL DE CHARENTE

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Emergence des projets sportifs et culturels,
- Nombre de participation.

Indicateurs de résultat :

- Créations réalisées,
- Satisfactions des enfants,
- Implication des partenaires.



Thématique : ENFANCE JEUNESSE

Fiche action 15 Développer et renforcer les partenariats avec les établissements scolaires et le milieu associatif afin d'aller à la rencontre des 12/18 ans

Contexte / Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

L'offre de loisirs est en partie constituée par :

- Les activités sportives et culturelles proposées par les associations du territoire globalement bien présente sur le territoire avec une dominante sportive.
- L'accueil de loisirs « Ados » est connu mais il reste à poursuivre un travail pour accueillir les jeunes sur tous les temps (problématique de restauration notamment)

Priorités de l'action : Valoriser l'offre de loisirs 12-18 ans existante.

Objectifs opérationnels : Analyser l'offre/les besoins des familles pour l'accueil collectif 12/18 ans et structurer l'offre de loisirs.

Effets recherchés :

- Mieux informer habitants/jeunes,
- Une meilleure utilisation des réseaux de communication,
- Une meilleure visibilité.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Améliorer la connaissance de l'offre de loisirs à destination des 12/18 ans et l'analyse de leurs besoins (observatoire des jeunes 12/18 ans en portant une attention de leur mobilité),
- Encourager les initiatives des jeunes du territoire (en valorisant les actions innovantes en faveur de la jeunesse),
- Renforcer les partenariats avec avec l'ensemble des acteurs ayant ce champ de compétences et plus particulièrement les Etablissements scolaires afin de toucher l'ensemble à la rencontre des 12/18 ans,
- Favoriser la formation en lien avec les associations sportives du territoire (CJEPS-BPJEPS).

Partenaires concernés

- Espace socioculturel « la Chrysalide »,
- Education Nationale,
- Coordinatrice CTG,
- CAF,
- CDC VAL D CHARENTE.

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023-2026



Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de rencontres avec les jeunes,
- Nombre de rencontres entre partenaires.

Indicateurs de résultat :

- Nombre de partenariats,
- Nombre de nouveaux jeunes dans les actions,
- Création de nouvelles actions.



Thématique : ENFANCE JEUNESSE

Fiche action 16 Favoriser l'initiative et l'autonomie de tous les jeunes

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Priorités de l'action :

Le premier travail de diagnostic en amont du projet de territoire faisait état de la faiblesse de l'offre professionnelle en matière d'animation jeunesse. La Communauté de Communes Val de Charente s'est récemment engagée avec la Caf et l'Espace Socioculturel dans la reconnaissance d'un poste à temps plein d'un animateur jeunesse. Celui-ci doit poursuivre son action auprès du public jeune.

Priorités de l'action :

- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Objectifs opérationnels:

- Encourager les initiatives des jeunes et renforcer leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.

Effets recherchés :

- Un Alsh ADOS mieux connu des jeunes et de leurs parents,
- Développement et renforcement de l'implication des jeunes, de la participation et de l'autonomie des jeunes sur le territoire,
- Augmentation des initiatives des jeunes.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Renforcer les liens avec les collèges et les lycées : relais d'informations du programme,
- S'appuyer sur le Réseau Information Jeunesse.
- Proposer des séjours en incluant la dimension « préparation collective » en impliquant les jeunes

Partenaires concernés

- ALSH ADOS La Chrysalide
- CDC VAL DE CHARENTE
- CAF-MSA-MISSION LOCALE, SDEJS
- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
- COORDINATION CTG

Modalités de financement

Des fonds spécifiques pourraient être alloués par la CAF en fonction des projets

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de jeunes touchés,
- Nombre d'actions menées.

Indicateurs de résultat :

- Nombre de projets initiés, portés et menés par les jeunes,
- Nombre d'actions menées par les Promeneurs du Net,
- L'origine géographique des jeunes.

Thématique : ENFANCE JEUNESSE

Fiche action 17 Faire vivre un réseau des acteurs jeunesse

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

Création d'une PS Jeunes

Collèges et Lycées présents sur le territoire

Forte part de jeunes sur le territoire

Priorités de l'action : Mettre en réseau et à l'échelle intercommunal les acteurs de la jeunesse (Elus, Professionnels).

Objectifs opérationnels : Partager et fédérer autour de projets communs.

Effets recherchés :

- Montée en qualité le service jeunesse,
- Développer une dynamique territoriale et être en veille sur ce public.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Organiser des rencontres annuelles :

- Echanger et croiser des observations sur la jeunesse,
- Evaluer le projet social sur le volet jeunesse,
- Echanger autour de thématiques communes, notamment « L'autonomie », « Ouverture au possible », Participation dans la société »,
- Partager, engager ou renforcer le travail partenarial collège/lycée avec les autres acteurs de la jeunesse et les autres acteurs de la jeunesse.

Partenaires concernés

- Tous les acteurs jeunesse du territoire (Scolaire, animation, insertion....) Elus, professionnels, parents, associations,...),
- Caf -MSA-SDJES (Information Jeunesse),
- CDC Val de Charente.

Modalités de financement

Financement intégré au budget de fonctionnement.

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de rencontres,
- Nombre de participants différents

Indicateurs de résultat :

- Nombre de projets initiés,
- Nombre de projets portés.



Thématique : LIEN SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE Fiche action 18 Création d'un livret d'accueil

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

A l'échelle des communes, des initiatives existent au niveau des mairies pour accueillir les nouveaux habitants. Les associations, les cafés associatifs sont aussi des lieux qui facilitent l'intégration des nouveaux arrivants. Cependant il n'existe pas à l'échelle de la CDC de projet d'accueil concerté.

Priorités de l'action :

- Réfléchir sur des actions spécifiques d'accueil de nouveaux habitants en s'appuyant sur l'existant.

Objectifs opérationnels:

- Définir une stratégie de communication,
- Recueillir l'information,
- Construire un ou des supports.

Effets recherchés :

- Valoriser les services existants et créer une dynamique autour de l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Identifier ce que l'on souhaite valoriser dans ce livret,
- Associer les acteurs du territoire dans la conception du livret,
- Conception, édition et diffusion du livret.

Partenaires concernés

- Petite ville de demain
- CDC (service communication)
- Mairies
- Associations
- Partenaires divers

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique.

Les coûts générés par cette action (communication,...) devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de la mission de coordination.

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Les outils et les supports mis en place,

Indicateurs de résultat :

- Les acteurs impliqués dans la démarche,
- Le retour des nouveaux arrivants sur le support proposé.

Thématique : LIEN SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

Fiche action 19 Interroger l'utilité sociale et évaluer l'impact de l'association «La Chrysalide» sur le territoire»

 **Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis**

Contexte :

Dans le cadre du renouvellement du projet social de l'Espace Socioculturel, il est convenu avec la Caisse d'Allocations Familiales que cette démarche se concentre sur la compréhension et le portage par l'ensemble des partenaires, des notions d'économie sociale et solidaire et d'utilité sociale portée par l'association

Priorités de l'action : Mener une réflexion et évaluer la place de l'impact du projet social de l'association

Objectifs opérationnels :

Il s'agira d'accompagner l'association et ses partenaires dans :

- La perception, la compréhension d'une action globale de l'Economie Sociale et Solidaire,
- La compréhension et la valorisation de l'utilité sociale,
- La construction d'un modèle d'évaluation de l'utilité sociale et des impacts produits.
- La réflexion et l'émergence de pistes pour un modèle économique social et solidaire de l'association.
- Cette démarche se veut réflexive et opérationnelle. Elle sera portée par un tiers pour garantir la distance nécessaire à cet exercice. Elle devra engager l'ensemble de l'association mais aussi l'ensemble des acteurs qu'ils soient techniques, politiques dans cette démarche.

Effets recherchés : Mieux comprendre les enjeux de l'association et l'impact qu'elle a sur le territoire

 **Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre**

L'action se déroulera sur l'ensemble de la Communauté de communes Val de Charente. Elle débutera en décembre 2022 et s'achèvera en juillet 2023

- Des temps de partage seront incontournables :
- Rencontre de lancement : décembre 2022
- Entretiens et rencontres des acteurs : 1er trimestre 2023
- Partage du résultat des entretiens : Mars avril 2023
- Construction du modèle d'évaluation sociale : Mai juin 2023 / Restitution finale : Juillet 2023.

 **Partenaires concernés**

Le cabinet Lorcolum a accepté de suivre la démarche qui se veut collective, collaborative et coopérative avec l'ensemble des parties prenantes :

- L'Espace socioculturel « La Chrysalide » : équipe salariée et politique
- La Communauté de Communes Val de Charente : équipe salariée et politique
- La Caisse d'Allocations Familiales : Chargé de Conseil et de Développement
- L'Education Nationale : CEPJ et principaux collèges et lycée
- Le Conseil Départemental : équipe salariée
- Les partenaires techniques, comme Emmaüs, la Mission Locale, ... seront aussi intégrés à la démarche.

 **Modalités de financement**

La durée d'intervention est estimée à 8 jours sur site pour un coût journalier de 900 €.

Ainsi, le coût de la mission est de 7 200 € TTC. Cette mission sera à la charge de l'association la Chrysalide. La Caf de la Charente soutiendra cette mission avec le soutien d'autres partenaires à définir.

Soutenu par des partenaires institutionnels



Période de réalisation

2023

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place de l'étude,
- Dépôt d'un projet social Co-partagé et Co-porté.

Indicateurs de résultat :

- Meilleure reconnaissance et soutien de l'association dans son projet.

Thématique : ACCES AUX DROITS
Fiche action 20 Valoriser l'existant et imaginer d'autres solutions

 **Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis**

Contexte :

Création d'une MSAP porté par la Chrysalide transformée en France Services porté par la Communauté de Communes.

Au regard de la fragilité du territoire et de la transformation des services publics, le maintien et l'ajustement du service au plus près d'une population résidant dans un territoire rural.

Priorités de l'action : Garantir l'accès à l'ensemble des droits des familles du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la connaissance des droits,
- Engager des démarches en amont auprès des habitants en fonction de leurs problématiques,
- Lutter contre l'isolement social.

Effets recherchés : Limiter le non-recours au-droits.

 **Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre**

- Intégrer de manière plus officiel France Services dans le projet de territoire,
- Renforcer les liens et les connaissances avec les partenaires,
- Créer de ateliers spécifiques selon les besoins identifiés.

 **Partenaires concernés**

Cdc, Opérateurs de l'EFS, Mission Locale, lycées ...

 **Modalités de financement**

Cette action ne requiert pas de financement spécifique, elle est intégrée au budget de fonctionnement de la Cdc Val de Charente.

 **Période de réalisation**

2023 - 2026

 **Éléments de mesure - Indicateurs**

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'espace de régulation,
- Actions de formation.

Indicateurs de résultat :

- Evolution du nombre d'allocataires / du montant des PF,
- Autonomie des allocataires.



Thématique : ACCES AUX DROITS

Fiche action 20 Valoriser l'existant et imaginer d'autres solutions

 **Date de démarrage : 2023-2024**

Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis

Contexte :

Création d'une MSAP porté par la Chrysalide transformée en France Services porté par la Communauté de Communes. Au regard de la fragilité du territoire et de la transformation des services publics, le maintien et l'ajustement du service au plus près d'une population résidant dans un territoire rural.

Priorités de l'action :

- Garantir l'accès à l'ensemble des droits des familles du territoire.

Objectifs opérationnels:

- Renforcer la connaissance des droits,
- Engager des démarches en amont auprès des habitants en fonction de leurs problématiques,
- Lutter contre l'isolement social.

Effets recherchés : Limiter le non-recours au-droits.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Intégrer de manière plus officiel France Services dans le projet de territoire,
- Renforcer les liens et les connaissances avec les partenaires,
- Créer de ateliers spécifiques selon les besoins identifiés.

Partenaires concernés

Cdc, Opérateurs de l'EFS, Mission Locale, lycées ...

Modalités de financement

Cette action ne requiert pas de financement spécifique, elle est intégrée au budget de fonctionnement de la Cdc Val de Charente.

Période de réalisation

2023-2026

Éléments de mesure - Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'espace de régulation,
- Actions de formation.

Indicateurs de résultat :

- Evolution du nombre d'allocataires / du montant des PF,
- Autonomie des allocataires.

 **Contexte /Enjeux / objectifs poursuivis****Contexte :**

Considérant le rôle primordial que joue la mobilité des habitants et des usagers de manière générale et plus particulièrement encore en milieu rural, il apparaît essentiel de se concentrer sur les moyens à mettre en œuvre pour réinventer de nouvelles formes de mobilité adaptées aux caractéristiques du territoire VAL DE CHARENTE

la Région délègue la compétence mobilité locale, y compris le transport à la demande, à la communauté de communes Val de Charente, afin de favoriser l'initiative locale et d'apporter des réponses au plus proche des besoins des habitants

Priorités de l'action :

Développer des services de mobilité adaptés et construits en fonction des priorités et spécificités du territoire dans le cadre d'un contrat opérationnel de mobilité

Objectifs opérationnels :

- Inscrire le territoire dans une démarche de mobilité (l'accès à une solution de mobilité pour tous, lutte contre l'exclusion et pour une mobilité moins chère)

Effets recherchés :

- Garantie d'un accès aux services pour tous et amélioration du cadre de vie (Permettre aux habitants de se déplacer plus facilement à moindre coût)
- Développement et harmonisation d'une offre alternative
- Développement et mise en réseau des différents moyens de transports sur tout le territoire
- Réponse à la problématique de mobilité

 **Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre**

- Maintenir le transport à la demande mis en œuvre La Chrysalide
- Une offre de mobilité locale à co-construire :
 - Mobilités actives
 - Mobilités partagées
 - Mobilités solidaires et inclusives
 - Etudes mobilités et inclusives

 **Partenaires concernés**

Cdc, Opérateurs de l'EFS, Mission Locale, lycées ...

 **Modalités de financement**

la Région finance au maximum 50% du coût des services dans la limite de l'enveloppe annuelle définie pour le bassin de mobilité : **4 €/habitant des communautés de communes non AOM au sein du bassin**

 **Période de réalisation**

2023 - 2026

 **Éléments de mesure - Indicateurs****Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'initiatives locales en faveur de la mobilité des habitants

Indicateurs de résultat :

- Signature du contrat opérationnel de mobilité (évolution de la fiche action en fonction de la temporalité du contrat)

Convention territoriale globale



Annexes

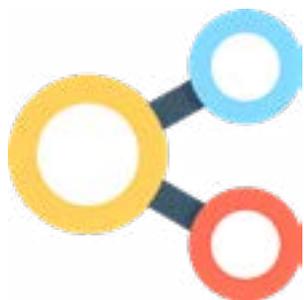
Annexe 1 | Diagramme de vulnérabilité

p. 58

Annexe 2 | Les conventions « autres »

p. 60

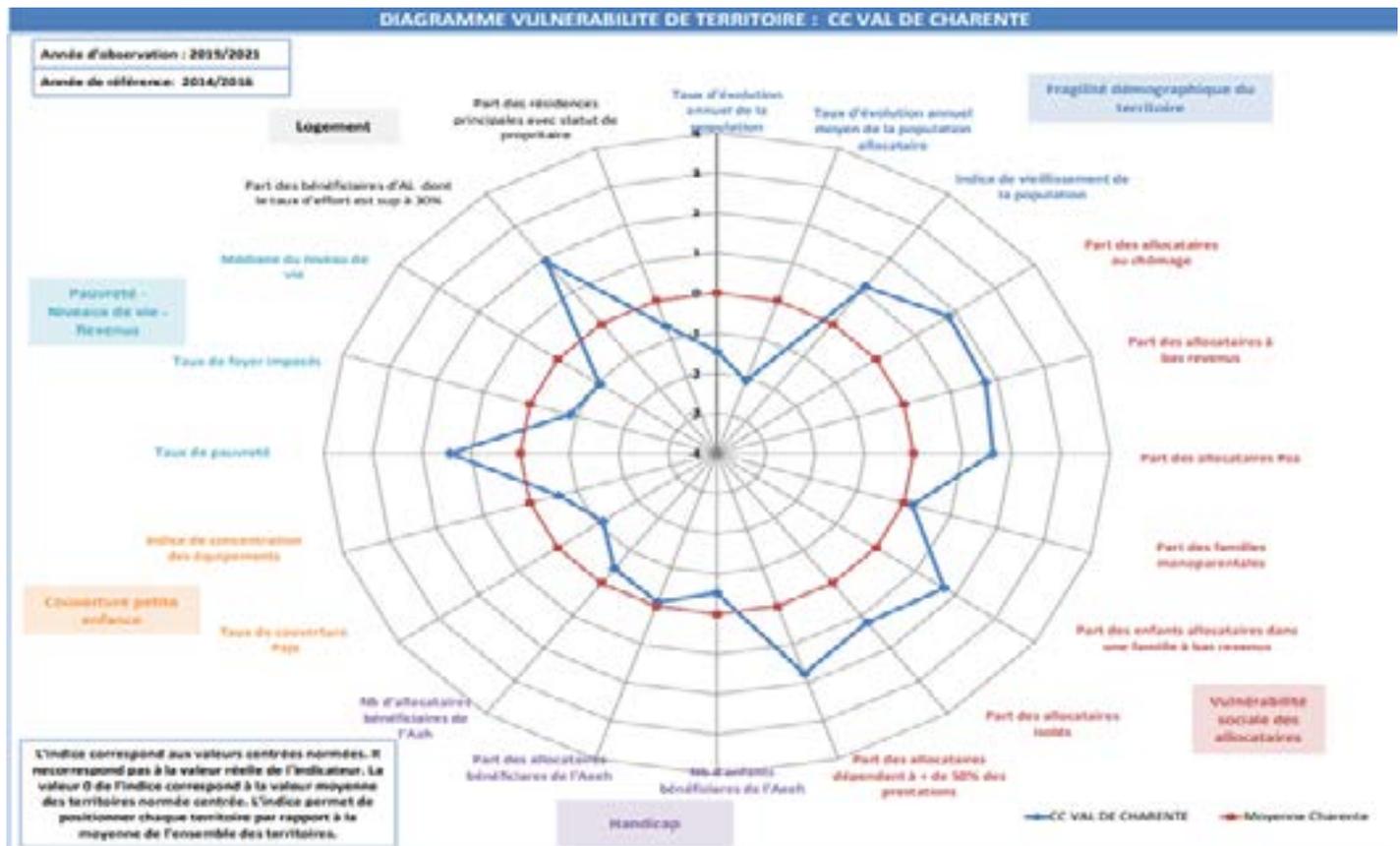
Convention
territoriale
globale



Annexe 1

Diagramme de vulnérabilité

Le diagramme ci-contre a pour objectif de mettre en évidence les différents indicateurs caractéristiques de la Communauté de communes de Val de Charente par rapport à l'ensemble des Epci charentais. Cela afin d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire.



Une très légère augmentation de la population...

En 48 Sud Charente, l'évolution annuelle du nombre d'habitants est positive et un peu au-dessus de la moyenne (+0,4% contre +0,1%). Le taux d'évolution annuel des allocataires (+0,4%) y est également positif mais moins important par rapport à la moyenne des epci (+1%). Si le nombre d'allocataires avec enfants à charge diminue annuellement de 0,2% en Charente, il augmente de 0,3% en 48 Sud Charente avec un taux de couverture Caf des moins 18 ans à 40% (contre 39% en moyenne).

Une vulnérabilité sociale moins marquée par rapport à l'ensemble des epci...

Pour 48 Sud Charente, la valeur de chaque indicateur de vulnérabilité sociale est en-dessous de la moyenne des epci. La part des allocataires au chômage (15%), celle des bénéficiaires du Rsa (14%) ainsi que celle des allocataires isolés (17%) sont inférieures de 1 point aux moyennes (respectivement 16% et 15% et 18%). Mais l'intercommunalité se caractérise surtout par un taux d'allocataires dépendant à plus de 50% des prestations Caf (24%) et un taux d'allocataires à bas revenus (28%) inférieurs de 3 points aux moyennes charentaises (27% et 31%). Sur le territoire, la situation de "bas revenus" couvre 32% des enfants d'allocataires Caf (contre 33% sur le département).

Une couverture des 0-2 ans plus importante...

Avec une couverture de 69% par les modes d'accueil des moins de 3 ans, la capacité théorique d'accueil du Grand Cognac est supérieure de 5 places à la moyenne des 9 intercommunalités charentaises qui est de 64 places pour 100 enfants. Au niveau des équipements, y sont implantés 2 multi-accueil, 1 Ram, 1 Laep, 3 Accueil jeunes, 3 Aish (extracommunale), 3 Aish (péricommunale), 1 Clas et 2 Centres sociaux / animation collective.

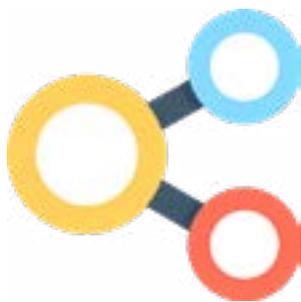
Un potentiel financier plus élevé...

La CC des 48 Sud Charente présente un potentiel financier un peu plus élevé que la moyenne des epci. En effet, son potentiel financier est supérieur de 13 € (577€/hab contre 564€/hab en moyenne). Toutefois, le taux de ménages imposés y est moins important : 48% alors qu'en moyenne, près de la moitié des foyers charentais sont soumis à l'impôt.

Une proportion de propriétaires légèrement supérieure à la moyenne ...

Sur l'intercommunalité, le pourcentage des résidences principales occupées par leurs propriétaires est supérieur de 1 point à la moyenne (59% contre 58%). La proportion des locataires y serait alors un peu moins élevée par rapport à la moyenne des 9 epci. Aussi, la part des bénéficiaires d'une Aide au Logement, pour lesquels le logement concerne 30% des ressources ou plus, est moins importante sur 48 sud Charente (15% contre 18% pour l'ensemble des epci).

Convention
territoriale
globale



Annexe 2

Les conventions « autres »

1. Prestation de service Unique 2020-2024 Multi-Accueil Cdc Val de Charente
2. Prestation de service Ordinaire 2020-2024 Relais Assistants Maternels Cdc Val de Charente
3. Prestation de service Ordinaire 2020-2024 Lieu d'Accueil Enfants Parents Cdc Val de Charente
4. Prestation de service Ordinaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire 2022-2023_ Cdc Val de Charente
5. Prestation de service Ordinaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire 2022-2023_ Cdc Val de Charente
6. Prestation de service Ordinaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement 12/17 périscolaire 2022-2023_Cdc Val de Charente Espace socioculturel La Chrysalide
7. Prestation de service Ordinaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement 12/17 extrascolaire 2022-2023_Cdc Val de Charente Espace socioculturel La Chrysalide
8. Prestation de service Ordinaire Animation Globale 2022-2024 Centre Social Val de Charente Espace socioculturel La Chrysalide
9. Prestation de service Ordinaire Animation Collective Famille 2022-2024 – Centre Social Val de Charente Espace socioculturel La Chrysalide
10. Prestation de service Jeunes 2021-2024 Centre Social Val de Charente Espace Socioculturel La Chrysalide
11. Convention annuelle Réseau d'écoute d'Accompagnement et d'appui des parents : 2022
12. Convention Promeneur du Net

